

Entre : **COM. DE COM. DE FOREZ-EST**

Adresse : ~~13 AVENUE JEAN JAURES~~ *6, place Paul Larue BP13*
42110 FEURS

Ci-après dénommé(e) le Souscripteur,
d'une part,

Et : **La Mutuelle Nationale Territoriale**
Mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité
immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584
Siège social : 4, rue d'Athènes - 75009 PARIS

Ci-après dénommée la Mutuelle Nationale Territoriale,
d'autre part,

Suite à la décision portant sur le choix de la Mutuelle Nationale Territoriale pour la conclusion de la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire « Prévoyance » en faveur du personnel du Centre de Gestion de la Loire, des collectivités territoriales et des établissements publics ayant donné mandat au Centre de Gestion de la Loire pour la conclusion de la Convention de Participation,

Vu la convention de participation signée à date d'effet du 1^{er} janvier 2020 entre le Centre de Gestion de la Loire et la Mutuelle Nationale Territoriale pour une durée de six ans,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités locales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er : MODIFICATION DE LA COTISATION

Conformément aux dispositions de l'article 20 du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, la Mutuelle Nationale Territoriale peut faire varier les tarifs en cas d'aggravation de la sinistralité.

Les taux de cotisation mentionnés au paragraphe B des Conditions Particulières sont fixés comme suit :

- Indemnités journalières + Invalidité = 1,98% TTC

Les taux de cotisation des garanties optionnelles mentionnés au paragraphe B des Conditions Particulières sont fixés comme suit :

- Perte de retraite = 0,67% TTC
- Décès / PTIA = 0,26% TTC

Article 2 : DATE D'EFFET

Le présent avenant prend effet au **1^{er} janvier 2025**.

Toutes les dispositions du contrat non modifiées par un avenant précédent ou par le présent avenant demeurent inchangées.

FAIT EN TROIS EXEMPLAIRES

A Saint Etienne,

Le 4 décembre 2024

Pour le Centre de Gestion
(cachet et signature)

A

Le

Pour le Souscripteur

A Paris,

Le 4 décembre 2024

Pour la Mutuelle Nationale Territoriale



 Le Président,
M. Yves NICOLIN

Le Directeur Général Adjoint Proximité et Développement



Frédéric SAUVAGE

Mutuelle Nationale Territoriale
Mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité
4 rue d'Athènes 75009 PARIS
N° SIREN 775 678 584 / LEI 9695000QBHEMSMEFF29
Tél : 01 42 47 23 45

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

Avenant n° 2 - CDG 42 - 2025
042-200065894-20250113-08-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2025